

2023

Comment suis-je recensé ?

Ma commune a moins de 10 000 habitants



Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale



L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire



Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr



Je remplis le questionnaire



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

